

19 Mars 2025

- Saif Divers: Incendie d'une maison

**MONTMARAULT ■ Poursuivis pour avoir mis le feu à une maison abandonnée**

Deux mineurs devront s'expliquer au tribunal, pour dégradation de biens et mise en danger d'autrui. Au départ, ils étaient trois, âgés de 15 et 17 ans, à être interpellés dimanche en fin d'après-midi, à Montmarault, par les gendarmes de la brigade territoriale de la commune. Ils étaient en effet fortement soupçonnés d'avoir mis le feu à une maison abandonnée depuis plusieurs années. L'intervention rapide des sapeurs-pompiers ayant toutefois permis de circonscrire le sinistre. Après leur interpellation, les trois jeunes, résidant dans la région, ont été placés en garde à vue dans les locaux de la brigade de gendarmerie. Une garde à vue qui a été prolongée au cours de la journée d'avant-hier, par le parquet des mineurs de Moulins, avant donc cette convocation devant la justice. Le dernier a fini par être libéré. ■